

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2021-05

7 mai 2021

Convocation du 4 mai 2021

## Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORiant, Michèle GUWY, Delphine LUTUN, Isabelle MARCANT, Marie WYART.  
MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Benoît CATRICE, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Stéphane SOCKEEL, Benoît DECLERCQ, Bernard VERHAEGHE, René SELOSSE.

## Membres ayant donné pouvoir :

M. Laurent BALZA donne pouvoir à Mme Nathalie BALZA

## Membres absents excusés :

Néant

## Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

## Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORiant lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

## Validation du compte rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 9 avril 2021, Marie-Laure GLORiant. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Délibération modifications des statuts de la CCFI-SMICTOM :

Le 16 février 2021, la CCFI a délibéré des modifications de statuts concernant l'adhésion au SMITCOM des Flandres des communes de Morbecque, Steenbecque, Thiennes, Boëseghem et Blaringhem. La commune de Noordpeene étant déjà adhérente au dispositif, elle dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer cette modification. Le conseil municipal a délibéré et approuvé ces modifications à l'unanimité des membres présents.

- Délibération modifications des statuts de la CCFI – prise de la compétence relative à l'organisation de la mobilité :

Le 16 mars 2021, la CCFI a délibéré des modifications de statuts concernant la prise de la compétence relative à l'organisation de la mobilité. Les services qui peuvent être pris en charge par la CCFI sont les services réguliers de transports publics de personnes en urbain ou non urbains, le transport scolaire, ce qui est relatif aux mobilités actives, aux usages partagés de véhicules et de mobilité solidaire. Elle ne se verra pas automatiquement transférée les services déjà pris en charge par la Région comme le transport scolaire. Le conseil municipal a délibéré et approuvé ces modifications à l'unanimité des membres présents.

- Délibération projet de schéma de mutualisation CCFI :

Le 13 avril 2021, la CCFI a adopté une délibération relative à la mise en place d'un schéma de mutualisation de la CCFI. Ce schéma a pour objectif d'être un outil stratégique et pratique en posant un état des lieux de ce qui est déjà mis en place, mais aussi définir les projets de mutualisations futurs entre plusieurs communes de la CCFI notamment en termes de gestion des documents, des courriers entrants et sortants, de la gestion des archives et des données personnelles dans le cadre de la Réglementation Général de la Protection des Données. Le conseil municipal a délibéré et approuvé le schéma de mutualisation à l'unanimité des membres présents.

- Retrait de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère du SIDEN SIAN :

La Préfecture du Nord informe par Arrêté interdépartemental que la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La-Fère se retire du Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIDEN-SIAN). Le conseil municipal a délibéré et approuvé ce retrait à l'unanimité des membres présents.

- Nouvelle limitation de vitesse dans la rue La Place et la route de Zuytpeene (dans sa partie centre village) :

Après de nombreuses plaintes quant aux excès de vitesse sur la rue La Place et la route de Zuytpeene en agglomération, M. le Maire propose de réduire la vitesse sur ces deux axes. Après de nombreuses discussions et d'échanges de points de vue, plusieurs suggestions ont été proposées : passage de la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du centre village, passage de la limitation de vitesse à 40 km/h sur l'ensemble du centre village ou laisser les limitations de vitesse déjà en vigueur, mais établir un plan de contrôles de vitesse avec les forces de l'ordre afin de verbaliser les fautifs, mais aussi analyser le comportement des automobilistes sur Noordpeene. Chacune de ces propositions a fait l'objet d'un vote dont voici les résultats :

- Vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du centre-village :
  - Pour : 4
  - Contre : 9
  - Abstention : 2
- Vitesse à 40 km/h sur l'ensemble du centre-village :
  - Pour : 4
  - Contre : 9
  - Abstention : 2
- Vitesse inchangée avec contrôles de vitesse :
  - Pour : 5
  - Contre : 8
  - Abstention : 2

Plusieurs contacts seront pris avec la Gendarmerie afin d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble de la commune. Cette proposition sera représentée en conseil après réflexion sur le sujet et résultats des contrôles.

- Projet d'implantation d'un « stop » au croisement de la Haecke Straete et la route du Schaecken :

Après de nombreuses plaintes et incidents sur ce croisement, M. le Maire propose une modification des « cédez le passage » en « stop » au croisement entre la Haecke Straete et la route du Schaecken. Il est proposé de réduire la haie au niveau du croisement afin d'offrir de la visibilité aux conducteurs arrivant de la côte. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Une proposition additionnelle a été faite par Mme Isabelle MARCANT de mettre un « stop » au niveau du chemin du bois afin d'uniformiser la circulation sur la Haecke Straete. Une réflexion sera faite sur le sujet.

- Développement des retours de « la boîte à idées » :

La boîte à idées a déjà fait l'objet de deux demandes que le conseil municipal a analysé :

- Idée 1 : Recommandé en mairie

Il a été proposé d'effectuer des recommandés en mairie, car il est de plus en plus difficile d'accéder à un bureau de poste ouvert.

Notre réponse : Proposer ce service au sein d'une mairie est possible, il est d'ailleurs possible maintenant d'effectuer des recommandés via la boutique en ligne de la Poste. Cependant, la mairie de Noordpeene n'a pas de régie : c'est-à-dire qu'elle ne peut pas encaisser des recettes (espèces ou chèques) à la place de la Trésorerie de Cassel. Nous proposons aux habitants de se rendre à la mairie d'Arnèke qui a repris les services de la Poste avec des horaires plus

amples qu'avant ou de mettre un mot sur votre boîte aux lettres et de demander au facteur qui pourra se charger de votre recommandé. Enfin, le camion France Services du Département du Nord qui sera présent sur la commune tous les 4<sup>e</sup> vendredis matin du mois aura aussi la possibilité d'effectuer des recommandés.

- *Idée 2 : Clôture au niveau du bassin de rétention de l'écopâturage*

Il a été proposé de clôturer entièrement la roselière avec un ponton situé dans l'écopâturage, derrière la mairie. Plusieurs enfants traversent les haies pour entrer dans cette zone. Il y a donc un manque de sécurité et un risque de noyade.

Notre réponse : Les bassins et leur sécurisation dépendent de l'USAN. M. Bernard VERHAEGHE les a contactés pour sécuriser le site. L'USAN a déjà planté des piquets afin de poser du grillage dans les prochains jours.

Une communication concernant la « boîte à idées » arrivera à la prochaine distribution dans les boîtes aux lettres des habitants.

• Communications et questions diverses :

***Délibération du vote des taux de fiscalité locale et des états***

Il a été délibéré à l'unanimité des membres présents que les taux de fiscalité n'augmentent pas pour la commune de Noordpeene et qu'ils restent les suivants :

- Taxe foncière bâti : 22,44 % dont :
  - Taxe départementale : 19,29 %
  - Taxe communale : 3,15 %
- Taxe foncière non bâti : 14,90 %

***Information – projet d'installation d'une ferme collective en maraichage biologique***

Le groupe de travail marais audomarois et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale informe que 6 porteurs de projet sont à la recherche d'une parcelle pour installer un siège d'exploitation de 400 m<sup>2</sup> et de 2100m<sup>2</sup> de tunnel et qu'ils sont à la recherche de 6 ha à cultiver, en une ou plusieurs parcelles sur le territoire du Parc. Si vous souhaitez aider ces personnes à réaliser leur projet, veuillez vous rapprocher de la mairie afin de consulter le dossier du projet et avoir les contacts utiles.

***Déprescription des communes du Nord du plan de prévention des risques inondation (PPRI) du marais Audomarois et prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme***

La Direction départementale des territoires et de la mer de Préfecture du Nord nous informe que la commune de Noordpeene sera désinscrite du plan de prévention des risques inondation pour la partie marais Audomarois. Une étude a révélé que ce plan n'était pas un outil adapté au niveau de risque sur la commune.

***SDIS Nord – Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie***

Les points d'eau situés 1445 route de Watten et 2498 route du Schaecken ont été vérifiés par le SDIS et ils ont été validés comme disponibles.

***Point d'accueil cycliste***

Un point d'accueil cycliste a été installé sur la commune entre la mairie et la Maison de la Bataille. Elle comporte 10 appuis-vélos, 2 tables de pique-nique dont une accessible aux personnes à mobilité réduite et un ensemble de 3 poubelles de tri (verre, recyclage et tout-venant). Les tables et poubelles ne sont actuellement pas accessibles pour permettre au gazon semé de pousser.

### **Subventions aux associations pour l'année 2021**

Suite au dernier conseil, les associations qui n'avaient pas communiqué leur bilan à la mairie ont été relancées. À ce jour, tous les bilans ont été réceptionnés et lus avec attention.

Le conseil municipal a délibéré les subventions aux associations suivantes :

- À chacun son livre : 1800 € (+1,20€/habitant par la CCFI avec un complément de la commune)
- Union Sportive Pays de Cassel : 2900 €
- Amicale du RPI : 350 €
- Comité des Fêtes : 3700 €
- Jeunesse Active Noordpeenoise : 700 €
- Fraternité des Aînés : 400 €
- La Gâchette Noordpeenoise : 200 €
- Association communale des chasseurs : 200 €
- Radio Uylenspiegel : 50 €
- ADMR Rubrouck : 150 €
- Amicale des donneurs de sang bénévole : 150 €
- Maison de la Bataille : 6000 €
- Comité de la Peene : 400 €
- Yser Houck : 50 €
- Un mât de mai en Flandre : 200 €
- ASEEC : 1,25€/habitant soit 996,25 €
- Village Patrimoine : 200 €

### **Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin**

Étant donné qu'il y a deux élections, il faut le double de personnes afin de tenir les bureaux de vote. À ce jour, la commune est toujours à la recherche de personnes supplémentaires qui souhaitent tenir les bureaux de vote. Les conditions sont d'avoir plus de 18 ans, d'être inscrit sur la liste électorale de Noordpeene et d'être vacciné.

### **Église – Mariage**

Par l'aide de plusieurs bénévoles, la chaire a été remise à sa place initiale. Une réfection des plâtres et de la peinture a été faite et l'église a été nettoyée entièrement. Un dispositif de 4 parkings et de gestion de la circulation en centre village sera mise en place le 22 mai, jour du mariage religieux de Mme Anne GRUNENWALD et de M. Pierre MADELIN.

### **Inscription cantine**

Pour faciliter l'inscription des enfants en cantine, Mme Delphine LUTUN a conçu un formulaire Google Forms qui sera envoyé par mail aux parents au lieu de la voie papier. La gestion de ces inscriptions sera toujours effectuée par M. DENYS, directeur de l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h51.

Thierry DEHONDT

Benoît CATRICE

Albert PIETERSOONE

Isabelle MARCANT

Nathalie BALZA

Marie-Laure GLORiant

Michèle GUWY

Emmanuel MONKERHEY

Stéphane SOCKEEL

Marie WYART

Benoît DECLERCQ

Delphine LUTUN

René SELOSSE

Bernard VERHAEGHE